

FOCUS SYNDICAL cooperation sur le <u>Network</u> DÉVELOPPEMENT

NUMÉRO

AVRIL 2010

1. Éditorial

DANS CE NUMÉRO:

Éditorial

Actualités du

réseau

Politiques de coopération au

5-7 développement

Appels á projets

8-9 Ressources

Agenda

10 2010

RÉFLÉCHISSONS

Au cours des mois de mai et juin, les activités du RSCD sont au ralenti, afin de créer un peu plus d'espace pour la réflexion et la prospection. Nous aurons non seulement notre réunion du Réseau à Helsinki, qui sera presque totalement dédié à regarder de près le fonctionnement actuel et futur du réseau, nous nous rencontrerons également en juin à Vancouver durant le 2ième congrès de la CSI.

Le congrès de la CSI, le 1ier après le congrès fondateur de Vienne en 2006, devra saisir les évolutions et progrès faits dans la réalisation de ce « nouvel internationalisme » que nous avions avancé comme objectif global dans le premier plan d'action de la CSI 2006-2010. Réorganiser le syndicalisme international à la lumière des multiples crises mondiales actuelles, aggravant la crise de développement historique persistante n'est pas chose aisée. Notre mission était, à travers une approche partagée sur la coopération au développement syndical, d'essayer de contribuer au renforcement de la capacité et l'habilité du mouvement à s'engager davantage sur le plan national, régional et international, en faveur du travail décent, les emplois verts et la participation démocratique aux politiques de développement.

Entretemps, le dialogue structuré avec la Commission se met en place moyennant des consultations dans divers groupes de travail et conférences.

Nous vous tiendrons informés sur les résultats de ces réflexions dans les prochains numéros de ce bulletin. Nous sommes également très intéressés de recevoir vos contributions basées sur les expériences et évolutions politiques au niveau national.

L'équipe RSCD

Avec la contribution du programme des Acteurs Non Etatiques de l'Union européenne



"faire du plein emploi et de la possibilité pour chacun, de trouver un travail décent et productif, les objectifs fondamentaux de nos politiques nationales et internationales de développement"

2. Actualités du réseau

Le Réseau compte sa propre page web (http://www.tudcnetwork.org) sur le site web de la CSI. Vous trouverez les dernières nouvelles concernant les positions syndicales, les actions de solidarité et des informations mises à jour sur les activités. Veuillez envoyer toute information utile afin qu'elle soit publiée dans nos prochains numéros au responsable de l'information du Réseau: luc.vermeersch@ituc-csi.org.

(Veuillez envoyer les informations pour le prochain numéro avant le 20 mai)

<u>LA SOCIÉTÉ CIVILE ET L'EFFICACITÉ DE L'AIDE: CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET BONNES PRATIQUES</u>

Le Groupe consultatif sur la société civile et l'efficacité de l'aide (GC-SC) du GT-EFF a préparé un ensemble substantiel de documents, y compris un document concept et un document thématique, une multitude de rapports concernant les consultations nationales, régionales et internationales et un recueil de cas, qui a servi à la préparation des deux rapports finaux inclus dans le volume actuel : La Synthèse des conclusions et recommandations du GC-SC et le document d'accompagnement intitulé, en anglais, *Exploration of Experience and Good Practice* (Exploration de l'expérience et des bonnes pratiques).

La Synthèse des conclusions et recommandations constitue le rapport final du GC-SC au GT-EFF et à la communauté en général. Ce document a été adopté par le GT-EFF en juillet 2008 et a servi de ressource pour la rédaction du projet d'Agenda d'action d'Accra (AAA). Des exemplaires ont été diffusés à tous les participants au Forum de haut niveau d'Accra. S'agissant d'un document collectif reprenant les points de vue des membres, la Synthèse des conclusions et recommandations est reproduite ici avec seules quelques modifications mineures comme témoignage historique du consensus accompli par le GC-SC.

Le document « Exploration de l'expérience et des bonnes pratiques » est destiné à accompagner la Synthèse des conclusions et recommandations et illustre les conclusions et recommandations du GC-SC à l'aide d'exemples d'expériences et de bonnes pratiques de différentes parties du monde. Par force, le document sur les Bonnes pratiques est un travail en cours, dès lors que l'expérience dérivée des études de cas est en constante évolution et le nombre de cas que nous avons pu couvrir ici est extrêmement limité, tant en termes de profondeur que de portée. Nous estimons néanmoins qu'il fournit un point de départ solide et espérons qu'il aidera les lecteurs à apprécier le sens opérationnel des recommandations incluses à la fois dans la Synthèse des conclusions et recommandations du GC-SC et l'AAA. (lire le document intégral uniquement disponible en anglais)

<u>LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ EN DÉVELOPPANT LA SYNDICALISATION DE L'INFORMEL</u>

Le Mouvement pour la Solidarité Internationale, l'association de coopération syndicale du Syndicat Libéral de Belgique, travaille en partenariat syndical au Burundi depuis 2003. Depuis 2009, en partenariat avec la Fédération Nationale des Travailleurs du Transport (FNTT), il met en œuvre un programme triennal 2009-2011 de renforcement des capacités syndicales. Ce programme est co-financé par la Coopération belge au développement dans un partenariat syndical nord sud entre la FNTT et MSI.

Le rôle contributif du syndicalisme dans l'instauration d'une démocratie sociale au profit de toute la population est ainsi confirmé dans les politiques de développement. La démarche associe un partenaire syndical du sud à la défense des droits collectifs et individuels des travailleurs de l'économie informelle. En effet, la stratégie du projet mobilise, forme, mais donne également des capacités « d'auto promotion » à ces travailleurs qui contribuent au fonctionnement de toute la société. Elle les intègre dans une structure syndicale organisée démocratiquement. La démarche contribue à la reconnaissance des problèmes de terrain des travailleurs de l'informel et à leur participation progressive au dialogue social.

En effet, la crise mondiale aidant, le monde de l'économie informelle continue à croître, mais sans être reconnu, sans être protégé, ni aidé. L'intérêt national reste faible pour reconnaître un statut spécifique pour l'informel qui pourrait donner de meilleures conditions de travail. C'est toujours le monde un peu organisé de la débrouillardise et des emplois sans lendemain. Même si plusieurs études et recherches menées ces dernières années ont souligné la complexité de la composante de l'économie informelle, voire même ses mécanismes de solidarité, les piliers du travail décent font encore largement défaut.

La finalité générale de ce partenariat pluriannuel est de pouvoir contribuer à la lutte contre la pauvreté, l'inégalité et l'injustice au sud dans le cadre de l'économie informelle par le renforcement libre, démocratique et indépendante des capacités syndicales et la défense des droits individuels et collectifs des travailleurs.

Paper

L'économie informelle, les taxis-vélos et l'encadrement syndical

Au Burundi, les travailleurs sont victimes d'un contexte social, économique et politique défavorable. Ce contexte touche tous les travailleurs, mais aussi et surtout ceux qui doivent se réfugier dans l'informel. En effet, en l'absence d'un secteur privé suffisamment développé et structuré, ce secteur est devenu la principale composante de l'économie nationale. Aujourd'hui encore, le secteur de l'économie informelle continue à croître, mais sans les conditions minimales d'un travail décent et sans dialogue social approprié.

Un encadrement syndical spécifique de l'économie informelle travaille donc à la défense des droits individuels et collectifs et peut ainsi favoriser des conditions de travail décentes et durables.

Dans l'économie informelle, le secteur du transport occupe une place importante. Et à cet endroit, les taxis-vélos répondent à un besoin de mobilité quotidienne pour les individus et satisfait également une partie importante des besoins socio-économiques. Mais si l'appel à leur service est fréquent, les taxis-vélos suscitent également de nombreuses critiques de la part des usagers et des autorités. Ces critiques les ont parfois mis dans des situations précaires. Les altercations, voire certaines émeutes, avec les usagers de la route ont souvent été remises sur le compte des taxis-vélos. Les Autorités les ont parfois empêchés de travailler. C'est ici que la FNTT leurs a fourni un encadrement syndical approprié.

En effet, la FNTT en tant que confédération du transport reconnue par les instances officielles et présente dans l'ensemble des régions a pris l'initiative de l'encadrement des taxis-vélos et par la suite celui des rabatteurs sur les parkings, des taxis-motos, des chauffeurs, etc. En effet, le projet est un projet sectoriel mené dans l'informel pour le secteur du transport (excepté le transport aérien) et ses services connexes. Par connexe, il faut entendre des activités ou services ayant une relation ou un rapport direct ou indirect avec le secteur du transport dans son exécution ou son développement. De nombreux métiers sont liés au transport, l'utilisent régulièrement et sont tributaires de son bon fonctionnement: caféiculteurs, cotoculteurs, riziculteurs, menuisiers, briquetiers, mécaniciens, soudeurs etc.

Une dynamique de promotion de l'informel

C'est la dynamique du projet qui a dès lors pu donner des mécanismes de défenses individuelles et collectives pour enrayer situations difficiles et précaires vécues par les travailleurs de l'informel du transport.

Aujourd'hui, le syndicat des taxis-vélos est reconnu par le Ministère du Travail et peut donc participer au dialogue social. Les affiliés paient leur cotisation, sont défendus individuellement le cas échéant et peuvent bénéficier de formations. Une partie des taxis-vélos a ainsi bénéficié d'une instruction au code de la route en partenariat avec la Police. Ils utilisent mieux les infrastructures et sont reconnus comme professionnels de la route. Plus loin, ils peuvent même envisager d'autres avenirs professionnels et une insertion socioprofessionnelle durable. En effet, on ne reste pas taxis-vélos toute sa vie.

Aujourd'hui, l'encadrement sectoriel de l'informel a renforcé les capacités de mobilisation et de services syndicaux, de leadership sur le terrain, de défense et de dialogue constructif avec les autorités, non seulement pour notre partenaire, mais aussi pour le syndicalisme burundais dans son ensemble à Bujumbura et dans les provinces.

Car cette démarche exige de sortir de la capitale pour être présent dans les régions et intégrer dans la démarche même les problèmes de terrain. L'économie informelle est aussi le fait du monde rural. La démarche intègre les travailleurs de tout le pays dans une structure syndicale organisée démocratiquement. Le partenaire syndical renforce durablement sa base, peut offrir des services syndicaux plus efficaces et représenter l'informel dans les structures du dialogue social.

La stratégie du projet mobilise, forme, mais donne également des capacités « d'auto promotion » à ces travailleurs. La démarche syndicale est basée sur le développement de services d'appui syndicaux et sur des techniques d'information et de formation traditionnellement utilisées en milieu syndical. Le projet n'est pas un « projet clé sur porte ». Il y est tenu compte de la spécificité de terrain du pays et de la culture syndicale du partenaire. Classiquement, l'encadrement syndical des travailleurs et travailleuses nécessite une infrastructure matérielle (des lieux de rencontre tels que des permanences, des lieux de réunion, etc.), une infrastructure logistique (moyen de communication, de reproduction de documents, de conservation et de traitement d'informations, etc.) et une infrastructure humaine (le terme habituel pour un employé d'un syndicat est « permanent syndical).

Le programme prévoit la mise en place d'une autonomie des permanences syndicales dans les 13 provinces. Cet autofinancement dégage du temps et des moyens qui peuvent alors être consacrés aux activités syndicales de solidarité comme des réunions, campagnes, de la prévention à la sécurité, de la sensibilisation et des services rendus aux membres dans la défense des droits individuels et collectifs. Le temps dégagé permet pour le permanent de s'entretenir avec les responsables locaux des problèmes rencontrés et d'élaborer les cahiers de revendication. Ils visent à renforcer la solidarité et l'entraide par des redistributions de bénéfices, de fournitures de services à des prix accessibles, à dynamiser les structures syndicales créées par le projet et à réduire la pauvreté par un développement durable.

Mouvement pour la solidarité internationale

METTRE HAÏTI SUR LA VOIE DU REDRESSEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT

Une conférence internationale qui a réuni plus de 120 syndicalistes des quatre coins du monde, y compris de nombreux travailleuses et travailleurs représentant la majorité du mouvement ouvrier haïtien, a apporté une contribution importante au processus de redressement d'Haïti.

Le sommet a conduit à l'adoption d'une feuille de route syndicale où l'accent est mis sur l'agenda du travail décent, le renforcement des syndicats haïtiens et le dialogue social comme prémisses de la reconstruction d'une Haïti plus forte et plus équitable que jamais.

La feuille de route décrit comment une politique nationale de l'emploi doit être établie, les dispositions qui doivent être prises pour créer des emplois et des salaires décents pour les hommes et les femmes et comment assurer le respect et la protection des droits des travailleurs. La bonne gouvernance, les réformes politique et judiciaire et un système de protection sociale intégré pour tous sont autant de mécanismes qui contribueront à un développement social et économique à plus long terme. D'autre part, la conférence a lancé un appel aux employeurs étrangers et nationaux, de même qu'aux ONG et aux organisations internationales, au nom de la promotion d'emplois décents et du respect des normes du travail de l'OIT et du Code du travail haïtien.

<u>Lire le texte intégral de la feuille de route</u> <u>Lire le document de fond</u>

3. Politiques de coopération au développement

Union Européenne

<u>EDUCATION ET SENSIBILISATION AU DEVELOPPEMENT (ESD) DE L'UE – note</u> d'information

L'éducation au développement figure parmi les thèmes de soutien dans le cadre du Dialogue structuré de l'UE (https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/aidco/index.php/Dialogue_structuré) L'objectif est de parvenir, d'ici fin 2010, à une Étude d'évaluation qui inclurait les recommandations de la CE pour améliorer la qualité du programme et fixer un cadre de Stratégie européenne en matière d'éducation au développement.

Les objectifs spécifiques de cette Étude sont les suivants :

- D'obtenir une vue d'ensemble et une analyse des projets financés par la CE dans le domaine de l'ESD au cours des cinq dernières années (2004-2009) : Mars Juillet 2010
- D'obtenir une vue d'ensemble et une analyse des principaux acteurs et initiatives dans le domaine de l'ESD dans les 27 États membres de l'Union européenne : Avril – Juillet 2010 :
- D'identifier les approches possibles pour améliorer les interventions de la CE dans le domaine de l'ESD en se basant sur les conclusions de l'étude et les consultations avec les parties prenantes : Juillet Novembre 2010

Le séminaire de lancement (le 13 avril à Barcelone) a permis d'examiner les grandes lignes du programme. L'équipe d'experts indépendants chargée par la Commission européenne d'entreprendre cette Étude à travers l'European Consultants Organization (ECO) a présenté un rapport préliminaire sur les projets concernant les acteurs non étatiques et les autorités locales ayant bénéficié d'une aide de la Commission européenne au cours des cinq dernières années (lire le rapport Pdf seulement disponible en anglais)

Le calendrier des activités a également été présenté :

Dans le cadre de l'Étude, un important travail de terrain et des consultations, ainsi que diverses autres formes de participation des parties prenantes auront lieu dans les États membres entre avril et novembre 2010.

Mai - Juin : **Travail de terrain** dans les 27 États membres de l'UE : <u>Calendrier – Visites</u> de terrain - Objectifs. (*Ppt* seulement disponible en anglais)

- Juillet : Rapport intérimaire couvrant l'examen des projets et des résultats du travail de terrain ; y compris les options pour l'amélioration de l'aide future de la CE en matière d'ESD
- Septembre Octobre : **Consultations** sur les options pour l'amélioration de l'aide future de la CE en matière d'ESD
- 11 12 octobre : Conférence des parties prenantes ESD pour faire le point sur les conclusions de l'Étude et élaborer plus avant les options d'amélioration
- Novembre : **Rapport final de l'Étude** passant en revue les conclusions de l'Étude et les recommandations à la CE

Pour toute autre information, prière de contacter : paola.simonetti@ituc-csi.org.

DIALOGUE STRUCTURÉ DE L'UE SUR LES DROITS DE L'HOMME - note d'information

Dans le cadre du <u>Dialogue structuré de l'UE</u>, l'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme vise à améliorer la coopération avec les OSC impliquées dans la démocratie et les droits humains en renforçant les mécanismes de consultation et l'accès des OSC aux programmes liés à l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH).

Les objectifs spécifiques de l'Initiative de soutien à la démocratie et aux droits de l'homme incluent :

- Œuvrer à une compréhension commune des concepts clés dans le domaine de la démocratie et des droits humains ;
- Permettre une meilleure évaluation des difficultés qu'affrontent les OSC lors de la mise en œuvre des projets sur la démocratie et les droits de l'homme;
- Parvenir à une complémentarité accrue dans les approches et les programmes de l'UE en matière de démocratie et de droits humains;
- Définir les rôles, les valeurs ajoutées et les moyens de soutien mutuel à la participation des différentes catégories d'OSC à la démocratisation et la promotion des droits humains :
- Identifier le rôle des parties prenantes européennes (l'UE et ses États membres mais aussi les OSC européennes) en vue de la promotion d'un environnement favorable à la société civile au niveau de pays.

En septembre 2010, l'Initiative sur la démocratie et les droits de l'homme présentera deux contributions essentielles qui viendront alimenter le dialogue structuré.

- Une étude sur la complémentarité entre les projets sur la démocratie et les droits de l'homme financés par l'IEDDH et ceux financés dans le cadre d'autres instruments thématiques et/ou géographiques et/ou projets/programmes menés par les États membres.
- Un Guide des bonnes pratiques basé sur des contributions des délégations de l'UE, du PE et d'autres donateurs et portant, pour l'essentiel, sur des questions opérationnelles et de substance.

Ces deux documents seront préparés sur la base de contributions émanant des délégations de l'UE des pays participant à l'IEPV, d'États membres de l'UE, de membres du Parlement européen et d'organisations de la société civile actives dans ces pays.

La CSI contribue à ce processus à travers les activités suivantes :

- Consultation des OSC à Bruxelles (26-27 mai)
- **Séminaire à Amman** (28 juin 2 juillet) : Il s'agira d'un séminaire régional sur la coopération dans le domaine de la démocratie et de la promotion des droits humains. Ce séminaire prendra pour exemple central l'IEPV, attendu que c'est au niveau de cette région que se concentre la majorité des projets mis en œuvre dans le cadre de l'IEDDH et inclura les OSC de la région.

Pour plus d'informations, prière de contacter : paola.simonetti@ituc-csi.org.

International

LES OMD DIX AND PLUS TARD ET LA SOCIÉTÉ CIVILE

En septembre 2010, l'Assemblée générale des Nations unies convoquera un « Sommet sur les OMD » (Session plénière de haut niveau) qui aura pour objectif d' « accélérer le progrès » vers la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) à l'horizon 2015. Ce Sommet intervient au milieu d'une conjoncture critique pour la communauté internationale. Les crises économique et alimentaire de 2008-2009 ont eu des répercussions dévastatrices pour des millions de personnes de par le monde. Déjà antérieurement à ces catastrophes récentes – et malgré des progrès non négligeables, notamment dans certains des pays les plus pauvres – la communauté internationale accusait un net ralentissement, voire une régression dans certains domaines clés. Dans le compte à rebours jusqu'à 2015, beaucoup plus peut et doit être fait pour remplir la promesse des OMD.

Le processus des Sommets revêt d'autant plus d'importance qu'il permettra de déterminer quelles sont les stratégies de développement qui sont efficaces et celles qui ne le sont pas et quelles décisions et mesures stratégiques urgentes sont requises aux échelons national et international pour accomplir des progrès déterminants au cours des cinq prochaines années.

Aux fins de rehausser la participation et le caractère inclusif du processus, le Service de liaison non gouvernemental des Nations unies (SLNG) et la Campagne du millénaire des Nations unies ont lancé une consultation avec la société civile à l'échelle globale, dont les conclusions seront compilées sous forme d'un rapport unique qui sera publié en conjonction avec les « Auditions » de l'assemblée générale avec les représentants de la société civile et le secteur privé, les 14 et 15 juin 2010.

La consultation vise à approfondir l'analyse et les recommandations du rapport du secrétaire général de l'ONU pour le Sommet intitulé <u>« Tenir les engagements pris »</u>

- 1. Pourquoi accusons-nous autant de retard dans des domaines essentiels?
- 2. Questions et difficultés émergentes
- 3. Propositions pour accélérer le progrès
- 4. Un agenda axé sur l'action et la responsabilité et s'adressant à l'ensemble des parties prenantes

Si votre organisation ou réseau désire participer à cette consultation, prière de consulter : http://www.un-ngls.org/mdgconsultation (uniquement disponible en anglais)

La date limite pour les soumissions est fixée au 7 mai.

Pour de plus amples informations concernant le Sommet OMD et les Auditions de la société civile en juin, veuillez visiter : http://www.un-ngls.org/mdg2010. (uniquement disponible en anglais)

4. Appels à projets

FINANCEMENT DE PROJETS UE:

Appels à propositions et appels d'offres ouverts:

Droits humains

Renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les pays et les régions où ils sont les plus menacés

Veuillez également consulter la page concernant les appels à propositions pour les pays

5. Ressources

LES PARAMÈTRES D'UNE TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES ET LE DÉFICIT DE FINANCEMENT DES BIENS PUBLICS MONDIAUX PAR LES PAYS DE L'OCDE, 2010 - 2020

Ce document examine les enjeux et les paramètres d'une taxe sur les transactions financières (TTF) dans un contexte de déficits publics hors normes des pays de l'OCDE créés par la crise financière d'une part, et par les engagements significatifs de ces mêmes pays en faveur du financement du développement et des politiques liées au changement climatique d'autre part. Conséquence de la crise mondiale, et du sauvetage des banques, les déficits publics des pays de l'OCDE ont atteint des niveaux sans précédent.

Pour le secrétariat de l'OCDE l'ampleur de l'austérité budgétaire – qui devrait s'élever à \$300-370Mds par an au cours des années à venir – posera des contraintes budgétaires sévères sur les gouvernements. Les ménages salariés paieraient ainsi deux fois pour la crise: d'abord par la hausse du chômage et la baisse des revenus, puis par la suite en supportant des coupes dans les dépenses publiques, des services sociaux dégradés et une augmentation correspondante des inégalités. L'assainissement des finances publiques voulu par l'OCDE mettrait en péril les modèles sociaux construits depuis l'après-guerre. Et pourtant ces mêmes gouvernements seront tenus par leurs engagements de financement de biens publics mondiaux, notamment en augmentant l'aide publique au développement (Apd) à hauteur de 0,7% du revenu national brut et la mise en œuvre de mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ses effets pour les pays en développement. Le déficit en financement qui en résulterait serait de l'ordre de \$324-336Mds par an entre 2012 et 2017 (\$156Mds pour le changement climatique, \$168-180Mds pour l'Apd). Ces chiffres pourraient être revus à la baisse si l'économie mondiale devait retrouver le chemin d'une croissance soutenable et les recettes fiscales augmenter en conséquence. Il n'en demeure pas moins que le débat politique d'après-crise devra s'attarder sur une refonte de la fiscalité, si cette dernière doit effectivement être fondée sur des critères de justice sociale, de valorisation de l'outil économique et d'acceptabilité politique. Pour toutes ces raisons, l'introduction d'une TTF aurait du sens.

Lire plus sur le site web de la TUAC

L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ SUR L'ÉCONOMIE DU TRAVAIL POUR LE DÉVELOPPEMENT

L'Agenda mondial pour l'emploi de l'OIT reconnaît qu'il existe des différences fondamentales entre les marchés du travail des pays en développement et ceux des pays développés. Dans les pays en développement, les marchés du travail ont pour caractéristiques types une croissance rapide de la population active, des niveaux relativement faibles de chômage mais en revanche, des niveaux élevés de sous-emploi.

La vaste majorité de la main-d'œuvre se concentre dans l'économie urbaine informelle et l'économie rurale. Il en résulte une baisse de la productivité du travail, qui se traduit par des salaires insuffisants et des taux élevés de pauvreté au travail. Par contraste, les principaux problèmes rencontrés dans les économies avancées sont un taux élevé de chômage ouvert, le vieillissement de la population et la précarité de l'emploi.

Des différences essentielles ressortent également au niveau de l'organisation et de la gouvernance des marchés du travail. En effet, compte tenu de l'absence de toute structure sur le plan de l'offre (chercheurs d'emploi) et de la demande de main-d'œuvre (offres d'emploi privé et public), le rôle des politiques et des institutions du marché du travail est foncièrement différent de celui rencontré dans les économies avancées. Les institutions de fixation des salaires, les salaires minimums, les politiques du marché du travail et les services à l'emploi requièrent, dans chaque cas, une forme d'organisation collective de l'offre et de la demande, qui fait souvent défaut dans les pays en développement ou n'existe qu'au niveau du segment structuré généralement limité de leurs économies. Pour cette raison, des politiques qui s'attaquent aux discordances qualitatives (ex. formation ou services d'emploi publics) ont peu de chances d'être efficaces.

Objectifs du cours

Les objectifs à court et à plus long terme sont les suivants :

- L'objectif immédiat est de permettre aux participants d'acquérir une bonne compréhension des principaux défis du marché du travail dans les pays en développement, ainsi que du rôle des politiques et institutions du marché du travail dans ces économies, y compris pour ce qui a trait à la réponse à la crise financière internationale.
- L'objectif à plus long terme est de contribuer à l'adoption de politiques du marché du travail et de l'emploi plus efficaces au niveau des pays en développement moyennant la mise au point de stratégies efficaces, y compris des réglementations, des institutions et des politiques du marché du travail.

<u>Lire aussi</u> (uniquement disponible en anglais)

6. Agenda 2010

mai Réunion du réseau (Helsinki 10-11-12 mai)

<u>juin</u> Congrès CSI (Vancouver)

UNDCF (New York 28 juin)

24-26 août Open Forum GA

septembre RSCD séminaire renforcement des capacités en Amérique Latine

<u>octobre</u> Réunion du réseau (Bruxelles)

RSCD séminaire renforcement des capacités (Singapour)

novembre Séminaire pour les nouveaux États-membre de l'UE

<u>décembre</u> Réunion Groupe Experts Consultations régionales (Bruxelles)

Journées Européennes du Développement (Bruxelles 9-10

décembre)



L'équipe RSCD:

Jaap Wienen (Secrétaire général adjoint de la CSI), Jan Dereymaeker (Chargé du réseau), Mamadou Diallo (Chargé de programme), Paola Simonetti (Chargée du projet politique et du plaidoyer), Luc Vermeersch (Chargé de l'information) et Peggy De Clercq (Assistante).